

La liaison Est/Ouest au Sud d'Avignon (LEO)

Le projet

Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003, est une route express d'environ 15 km à 2x2 voies reliant le Vaucluse, les Bouches du Rhône et le Gard, et assurant un contournement sud de l'agglomération d'Avignon. Il se situe entre le carrefour des Angles (RN 100 dans le Gard) et le carrefour de l'Amandier (RN 7 dans le Vaucluse).

Le Conseil départemental de Vaucluse est un des partenaires financiers du projet qui est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'État et inscrit au Contrat de Plan État / Région 2015-2020.

Les objectifs

Les objectifs de cette opération routière sont les suivants :

- améliorer les échanges entre les éléments constitutifs de l'agglomération d'Avignon et renforcer les relations entre les territoires du Grand Avignon assurer une bonne desserte de la ville d'Avignon et de ses grands équipements en favorisant, en particulier, l'accès à la gare TGV implantée dans une zone mal desservie par le réseau viaire, ainsi que l'accès à la ZAC de Courtine dont la desserte actuelle devient problématique eu égard à son fort potentiel de développement (notamment d'une éventuelle plateforme multimodale)
- écouler dans de bonnes conditions le trafic de transit au droit d'Avignon pour les liaisons régionales (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, Alpes du Sud)
- décongestionner le trafic sur les principaux axes qui structurent la circulation du centre de l'agglomération d'Avignon et se substituer ainsi à l'actuelle rocade sud d'Avignon.

La réalisation

Du point de vue de sa réalisation, la LEO comprend trois tranches :

La tranche T1

D'une longueur de 5,2 km, qui correspond à la section centrale située entre l'échangeur de Courtine nord et Rognonas, incluant la déviation de la RN 570 à

CONTACT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

 [CONTACTER](#)

Rognonas : la réalisation de cette section a débuté en 2005 et a été mise en service le 11 octobre 2010.

Son coût s'est élevé à 130 M€ cofinancé de la manière suivante :

- **État : 43,3 M€ (33,3%)**
- **Région Sud : 46,2 M€ (35,5%)**
- **Département des Bouches du Rhône : 26,3 M€ (20,2%)**
- **Département de Vaucluse : 14,2 M€ (10,9%)**

La tranche T2

D'une longueur de 5,8 km, entre l'échangeur de Rognonas et l'échangeur de l'Amandier (RN 7)

Les travaux de la tranche 2 consistent à aménager une première phase à 2x1 voie entre Rognonas et le carrefour des Amandiers. Ils pourraient débuter en 2018 par le dévoiement des réseaux pour une durée prévisionnelle de 6 ans.

La réalisation de cette section permettra de réduire significativement le trafic de transit sur la rocade sud d'Avignon.

En 2015, le Conseil départemental de Vaucluse s'est prononcé favorablement sur le financement des acquisitions foncières et la libération des emprises.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil départemental a délibéré favorablement sur le projet de convention de co-financement de la tranche 2 à passer avec l'État, la Région PACA, le Département des Bouches du Rhône, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Communauté d'Agglomération Terre de Provence.

Le coût estimatif global de la T2 à 2x1 voie est de 142,7 M€ (valeur 2014) :

- **État : 54 297 350 € (38,05%)**
- **Région Sud : 38 457 650 € (26,95%)**
- **Département de Vaucluse : 21 005 440 € (14,72%)**
- **Grand Avignon : 18 008 740 € (12,62%)**
- **Département des Bouches du Rhône : 7 934 120 € (5,56%)**
- **Terre de Provence : 2 996 700 € (2,1%)**

La tranche T3

D'une longueur de 3,7 km, entre l'échangeur de Courtine nord et le giratoire des Angles (RN 100), permettra à la LEO d'atteindre sa pleine efficacité avec la réalisation d'un nouveau franchissement du Rhône.

L'État engagera les procédures nécessaires à la mise en concession de cette tranche dans un planning permettant sa réalisation après la livraison de la tranche 2.

Le coût estimatif de la tranche 3 est de 216 M€ (valeur 2014).



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09